

Nom d'utilisateur Admin

Mot de passe

Entrer

CYBER+<sup>MC</sup>

TRAVELERS 

## Assurance de la responsabilité civile liée à la sécurité des réseaux et de l'information Cyber+<sup>MC</sup>

TRAVELERS CANADA

Les entreprises de technologie sont axées sur les données. Vous avez la responsabilité de protéger les renseignements personnels de vos clients, d'empêcher la transmission par inadvertance de virus informatiques et de vous assurer que les utilisateurs autorisés ont un accès sécuritaire aux sites Web et aux réseaux. Le vol et l'utilisation illicite de renseignements personnels et confidentiels surviennent tous les jours. Même si une entreprise n'a rien fait de mal, elle pourrait faire face à des poursuites intentées par ses clients.

**EXEMPLE DE RÉCLAMATION N° 1 :** Votre employé s'est fait voler son ordinateur portable de compagnie alors que ce dernier se trouvait à son domicile. L'ordinateur contenait des renseignements financiers personnels concernant vos clients. Vos clients vous poursuivent en dommages-intérêts en raison de votre défaut d'avoir protégé leurs renseignements financiers personnels.

**EXEMPLE DE RÉCLAMATION N° 2 :** Votre employé a téléchargé un virus informatique destructeur par inadvertance qui s'est étendu à d'autres fichiers se trouvant sur votre réseau informatique. Votre client a téléchargé des renseignements provenant de votre site Web et le virus s'est répandu dans son système informatique, causant ainsi de lourdes pertes de données et l'arrêt du réseau informatique. Votre client vous a poursuivi, alléguant que votre entreprise aurait dû empêcher la transmission du virus. Il réclame des dommages-intérêts en raison de la perte de données et de la perte économique causées par l'arrêt du réseau informatique.

**RÉSULTAT :** Dans les deux cas, l'Assurance de la responsabilité civile liée à la sécurité des réseaux et de l'information Cyber+<sup>MC</sup> pourrait vous aider, car un acte répréhensible lié à la sécurité des réseaux et de l'information comprend notamment le défaut d'empêcher l'accès non autorisé à des données contenant des renseignements personnels ou confidentiels sur autrui, ou d'empêcher leur utilisation non autorisée, ainsi que le défaut d'empêcher la transmission d'un virus informatique.



L'Assurance de la responsabilité liée à la sécurité des réseaux et de l'information Cyber+<sup>MC</sup> est conçue pour les entreprises de haute technologie. Elle protège votre entreprise contre les risques associés au défaut d'empêcher l'accès non autorisé à des données contenant des renseignements personnels sur autrui, ou d'empêcher leur utilisation non autorisée, au défaut d'empêcher la transmission d'un virus informatique, au défaut d'accorder à tout utilisateur autorisé l'accès à votre site Web ou réseau informatique, ainsi qu'au défaut de signaler certaines atteintes à la sécurité. Les réclamations ou poursuites visant ces dommages ne sont généralement pas couvertes par une police d'assurance de la Responsabilité Civile générale des entreprises et pourraient être catastrophiques.

### Faits saillants de la couverture

- Protection à l'échelle de l'entreprise.
- Couverture mondiale (à moins d'interdiction prévue par la loi).
  - En ce qui concerne les assurés dont les activités sont dans des pays étrangers qui exigent une police locale, Travelers peut vous aider à obtenir celle-ci.
- Aucune exclusion pour les pertes résultant d'un accès non autorisé.
- Liste étendue d'assurés désignés qui inclut :
  - les personnes morales nouvellement acquises ou formées de l'assuré désigné.
  - les filiales ne figurant pas comme assurés désignés.
- Également inclus à titre d'assurés :
  - les travailleurs bénévoles, les étudiants stagiaires et les employés (y compris les travailleurs dont les services sont loués et les travailleurs temporaires).
  - les entrepreneurs indépendants dans l'exercice de fonctions se rattachant aux activités de votre entreprise dans le cadre d'un contrat ou d'une convention.
  - toute autre personne que vous devez assurer en vertu d'un contrat écrit ou d'une convention écrite.
- Montants de garantie maximums de 25 M\$ disponibles.
- Période de déclaration prolongée supplémentaire – options sur plusieurs années disponibles.

### Caractéristiques de la police

- Libellé sur la base des réclamations présentées.
- Droit et obligation de défendre des réclamations et poursuites couvertes.
- Droit et obligation de défendre des poursuites visant une mesure de redressement par voie d'injonction en raison de pertes couvertes.
- Choix mutuel de l'avocat.
- Dommages-intérêts punitifs inclus lorsqu'assurables par la loi.



Depuis plus d'un quart de siècle, Travelers est le chef de file en assurance des entreprises de technologie. Pour en apprendre davantage sur ces garanties Cyber+<sup>MC</sup>, communiquez avec votre courtier d'assurance ou visitez notre site [travelerscanada.ca](http://travelerscanada.ca).



[travelerscanada.ca](http://travelerscanada.ca)

Le présent document est fourni à des fins d'information seulement. Il n'est pas censé être et ne constitue pas un avis juridique, technique ou professionnel. En outre, il ne modifie pas les dispositions ou les garanties de toute police d'assurance ou de tout cautionnement émis par La Compagnie d'Assurance Saint-Paul et La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées (collectivement appelées « Travelers Canada ») et n'a aucun effet sur celles-ci. Travelers Canada décline toute responsabilité en ce qui concerne son contenu.

© 2013, The Travelers Indemnity Company. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de la société The Travelers Indemnity Company aux États-Unis et ailleurs. M-17154 Nouveau 4-13